



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Envoyé en préfecture le 28/06/2024
Reçu en préfecture le 28/06/2024
Publié le 02 JUL. 2024
ID : 050-200056885-20240628-DEL_2024_091-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 18 juin 2024
le Conseil d'Administration s'est réuni le 24 juin 2024
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE , M. LEPOITTEVIN , Mme TAVARD , Mme HERY , Mme GRUNEWALD , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudière)

Excusés :

Mme AMBROIS , Mme LE POITTEVIN

Absents donnant procuration :

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), M. FRANCOISE (mandataire : Mme HERY), M. LUCAS (FNATH) (mandataire : Mme THEVENY), M. LEFEBVRE (Femmes) (mandataire : M. GERMAIN), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul) (mandataire : Mme THOMAS)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2024_091

Modification du tableau des emplois

Au vu des ouvertures, fermetures de postes et promotions internes, il est proposé de modifier le tableau des emplois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 à L313-4, L332-8 à L332-12, L333-1 à L333-12 et L333-14,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Article 1 : le tableau des emplois est modifié de la façon suivante :

• Ouvertures de postes :

- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des médecins territoriaux à temps non complet (11h/35h)
- 1 poste créé dans le cadre d'emplois des médecins territoriaux à temps non complet (10h25/35h)
- 1 poste ouvert dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux et des rédacteurs territoriaux à temps complet

- Fermetures de postes :

- 1 fermeture de poste dans le cadre d'emplois des médecins territoriaux à temps non complet (21h25/35h)

Article 2 : A défaut de pourvoir les emplois créés à l'article 1^{er} par un fonctionnaire, en cas de recrutement infructueux, les postes pourront être pourvus par des contractuels sur le fondement de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du cadre d'emplois de recrutement et le régime indemnitaire correspondant. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Article 3 : La collectivité peut recruter des agents contractuels, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, sur le fondement de l'article L332-23 du Code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération par référence au premier grade du cadre d'emplois concerné par le besoin. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants.

Cette présente délibération prendra effet au 1^{er} juillet 2024.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le tableau de suivi des emplois prenant effet le 1^{er} juillet 2024.

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL

Suivi des emplois

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 01/01/2024	DELIBERE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24/06/2024			PREVISIONS DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
		SUPPRESSIONS APRES AVIS DU CST	CREATIONS	EMPLOIS AU 01/07/2024		
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché	7		1	8		8
Rédacteur	16		1	17		17
Adjoint administratif	33			33		33
Total	56	0	2	58	0	58
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur	0			0		0
Technicien	3			3		3
Agent de maîtrise	2			2		2
Adjoint technique	43			43		43
Total	48	0	0	48	0	48
FILIERE ANIMATION						
Animateur	6			6		6
Adjoint d'animation	8			8		8
Total	14	0	0	14	0	14
FILIERE SOCIALE						
Conseiller socio-éducatif	3			3		3
Assistant socio-éducatif	15			15		15
Agent social	186			186		186
Total	204	0	0	204	0	204
FILIERE MEDICO SOCIALE						
Médecin	3	1	2	4		4
Psychologue	1			1		1
Cadre de santé	2			2		2
Infirmier en soins généraux	16			16		16
Infirmier territorial	6			6		6
Aide-soignant	40			40		40
Auxiliaire de soins	15			15		15
Total	83	1	2	84	0	84
TOTAL GENERAL	405	1	4	408	0	408
Autres emplois						
Contrat d'insertion	10			10		10